

Robert MAILLET
30 boulevard de la Suane
Beauvallon Bartole
83310 Grimaud

Tel. : 04 94 49 36 49

Fax : 04 94 49 12 13

Mob : 06 07 36 37 81

et les 11 autres co lotis d'origine de la ZAC de la Tessonnière au RAYOL
CANADEL: AUGIER, BIGOT, COUTANT (société RAYOL PARK), DEUTSCH,
LELANDAIS, NAHON (SCI Montesperan), POZNANSKY, RICHARD, SCI
GEREMI, TEBOUL (Société AB), THERMES,

Grimaud, le 4 février 2011

Très important
Et urgent

Monsieur le Président
De la République
Palais de l'Elysée
55 rue du fg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : date de la table ronde concernant
le PLU de la ZAC de la Tessonnière
Au RAYOL CANADEL (Var)
(Nous avons demandé la réunion de
cette table ronde au Ministre de l'Ecologie
depuis 6 semaines par 6 courriers)

Fax de 12 pages

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint échange de mails d'hier avec la Préfecture du Var
comportant une réponse très surprenante du Directeur de Cabinet du Préfet.

Certes Monsieur le Préfet bénéficie de «circonstances atténuantes » car il est en
poste depuis peu de temps et n'a certainement pas pris connaissance des
spécificités de ce dossier très ancien et volumineux !

Pour formuler une telle réponse il a doit se reposer exclusivement sur des
informations très orientées que lui a données Madame la Sous-Préfète qui « fait
équipe » de longue date avec Madame le Maire du Rayol, sans discernement,
pour cette scandaleuse affaire de la ZAC de la Tessonnière.

Elles défendent toutes les deux l'indéfendable !...

Plus précisément elles ne semblent ou ne veulent pas voir les répercussions désastreuses et révoltantes de leur prise de position.

C'est impensable car les conséquences, notamment financières, seraient considérables pour la commune, l'Etat et les propriétaires puisque celles-ci représenteraient près de 60 millions d'euros au total.

Quant aux conséquences humaines et inégalitaires très révoltantes elles ont été particulièrement et soigneusement occultées.

Ce dossier très volumineux et très ancien comme énoncé ci-dessus, est **explosif** et ne peut être traité à la légère, de façon escamotée et très partisane comme se sont appliquées à le faire Madame le Maire et Madame la Sous-Préfète.

A qui profiterait l'abandon de cette ZAC de la Tessonnière (complètement aménagée de longue date pour recevoir des constructions) et son retour hypothétique en zone naturelle ?

Et à quel prix et dans combien de temps (minimum un demi-siècle comme l'a écrit l'Expert Judiciaire dans son rapport).

Ceci n'est ni réaliste ni souhaitable et pénaliserait trop cette petite commune du Var qui périclite et qui a besoin d'améliorer ses finances de toute urgence et son rayonnement économique.

Quant à nous, co-lotis d'origine, nous avons suffisamment fait savoir que nous serions spoliés à vie et que 55 propriétaires au total seraient dépossédés de leurs terrains.

Il est donc, comme indiqué dans notre précédente correspondance, très urgent que la réunion de cette table ronde demandée depuis plusieurs semaines à Madame le Ministre de l'Ecologie, se tienne.

En effet, il est plus que jamais urgent de **trouver des solutions équitables** dans l'intérêt de tous et en terminer honorablement avec cette affaire de la ZAC de la Tessonnière.

Nous nous permettons donc, à nouveau, de vous demander votre appui dans ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

*Robert Maillet et les 11 autres Co lotis
D'origine de la ZAC de la Tessonnière*

PJ : - Article du VAR MATIN du 5 juin 2010 qui est absolument édifiant et met en évidence que les positions défendues par Madame la Sous-Préfète sont irresponsables et invraisemblables.

- Le « TAM TAM » dernière édition, diffusé par les commerçants rayolais, qui montre la haute estime qu'ont les administrés pour leur Maire et qui reflète le profond malaise qui règne dans cette commune !...